



Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du VENDREDI 27 novembre 2020

République Française

L'an deux mille vingt, le vingt-sept (27) novembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VIVEROLS, se sont réunis à 20H30 à la salle des associations 63840 VIVEROLS ; sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire Marc JOUBERT, le 23 novembre 2020, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La réunion s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Marc JOUBERT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BICHELONNE Pascale, BOSVERT Armelle, CHAUVE Robert, COUBLE Colette, DIBON Marc, HAUTEVILLE Cyril, JOUBERT Marc, MONNIER Gaétan, PICARD Eric, PORTENEUVE Fabien, RICHARD Claire.

Secrétaire de Mairie :

PELIN Florence

Secrétaires de séance :

COUBLE Colette et MONNIER Gaétan

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Informations diverses :

- Suppression de la délibération pour agent recenseur car le recensement est reporté en 2022
- Ajout d'une délibération : décision modification communale pour isolation école COCON 63

Communauté de Communes Ambert Livradois Forez

Marc Joubert a été convoqué dans le cadre de la Communauté de Communes d'Ambert Livradois Forez au conseil d'administration du collège de St Anthème

-Effectif de 82 élèves et prévisionnel de 86 élèves en 2020/2021

DGF de 63200€ revue à la baisse en 2021 61600€

Les dépenses sont en hausse suite aux frais dûs à la Covid

Plusieurs projets :

Educatif (aides aux décrocheurs)

Pédagogique (théâtre, 18 enf)

Web radio

Développement durable

Voyage nature

Les femmes dans l'histoire

Problème de forfait repas lié au problème de transport – les repas du mercredi sont payés par les familles alors qu'il n'y a pas de repas.

Réseau assainissement

Une intervention a eu lieu sur le réseau d'assainissement de la commune : une remontée d'égout a été détectée dans une maison située dans le bourg.

La société BROUILLAT est intervenue afin de réparer la fuite.

Le problème est résolu et le devis est de 1 500,00 €

Travaux routiers

Visite de plusieurs entreprises pour les travaux d'enfouissement des réseaux sur le secteur de Plagnols, nous attendons les devis pour une réponse souhaitée le 18/12/2020

Problèmes de voisinage

Un courrier a été envoyé au procureur de la république et au conciliateur de justice pour une intervention. Les parties doivent prendre contact avec le conciliateur directement .

Fleurissement

Le Parc Livradois Forez a eu écho du fleurissement par le biais du bulletin municipal . Monsieur Serge CHALEIL nous a contacté pour nous proposer une aide financière, nous devons faire un courrier au président du parc Stéphane RODIER pour expliquer nos besoins et notre démarche écologique.
RDV est pris avec le parc le 22/01/2021

Nettoyage du breuil

il a été effectué : élagage, nettoyage, pour une mise en valeur de la zone humide avec un aménagement pédagogique, ludique et projet de classement des chênes.
Il est prévu un nettoyage de la berge et un remblai entre le mur et la route

Délibérations à venir :

Suite à l'ouverture des offres concernant le marché routes, une délibération sera prise au prochain conseil

Gestion du Camping :

La Maison du tourisme nous propose un logiciel de gestion pour le camping et les gîtes. Ce logiciel est en service sur le camping d'Ambert. Visite éventuelle

REGION

Visio conférence entre Mr le président de la région et Mr le maire. Tous les anciens cantons seront un lieu de dépistage défini pour tester les personnes qui le souhaitent à la Covid 19. Pour ce test antigénique qui aura lieu les 18/19/20 décembre 2020, il nous faut trouver des testeurs, mettre un local à disposition, trouver des bénévoles pour l'accueil et le secrétariat.

ORDRE DU JOUR.

1 - Objet : Modification des statuts de la communauté de communes AMBERT LIVRADOIS FOREZ_

Vu l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les transferts de compétences sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'Etablissement et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'Etablissement de coopération intercommunale ;

Vu la délibération n°3 en date du 15 octobre 2020, prise par la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez, portant sur la modification de ses statuts ;

Le Conseil municipal de chaque commune-membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire de la commune, de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Les modifications statutaires aujourd'hui proposées sont présentées en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver la modification des statuts de la communauté de communes Ambert Livradois Forez tels que présentés en annexe.

Vote : Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

2 - Objet : Enfouissement des réseaux télécoms à Etruchat sur poste Ecole

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir l'enfouissement des réseaux de télécommunications cités ci-dessus en coordination avec les réseaux électriques.

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRICITE et de GAZ du PUY-de-DOME, auquel la Commune est adhérente.

En application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux télécoms signée le 7 juin 2005 et de ses avenants n°1 et 2 signés respectivement le 15 septembre 2010 et le 21 mars 2016 entre le S.I.E.G. – LE CONSEIL DEPARTEMENTAL et ORANGE, les dispositions suivantes sont à envisager :

- **La tranchée commune en domaine public et en domaine privé est à la charge du S.I.E.G.**
- **L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le S.I.E.G. en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la Commune pour un montant de 1 400,00 € H.T., soit 1 680,00 € T.T.C.**
- **Orange réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.**
- **Depuis le 1^{er} janvier 2016, le Conseil Départemental finance à hauteur du taux FIC de la commune, pondéré par son coefficient de solidarité, le coût H.T. des travaux restant à la charge communale, dans la mesure où la commune aura inscrit ces travaux dans sa programmation FIC demandée pour le 31 décembre de chaque année. Ces travaux seront considérés alors comme le projet prioritaire de la commune pour la période concernée. Il est précisé que la commission permanente du Conseil Départemental prononcera une décision individuelle pour chaque opération concernée.**

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident :

- . **D'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom présenté par Monsieur le Maire.**
- . **De confier la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose du matériel de génie civil au S.I.E.G. du PUY-DE-DOME.**
- . **De fixer la participation de la Commune au financement des dépenses de génie civil à 1 400,00 € H.T., soit 1 680,00 € T.T.C. et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du S.I.E.G.**
- . **De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du FIC 2021**
- . **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention particulière d'enfouissement des réseaux de télécommunications relative à ce chantier.**
- . **De prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.**

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Travaux d'éclairage public suite enfouissement BT étruchat
projet à hauteur de 12000 € HT : sieg 50% Cne 50%
unanimité

3 - Objet : Travaux d'éclairage public suite enfouissement BT à Etruchat

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de travaux d'éclairage public suite à l'enfouissement de la ligne Basse Tension à Etruchat, établi par le SIEG du Puy-de-Dôme.

Le montant de ce projet s'élève à la somme de : 12 000.00 € H.T.
Montant de l'Eco-taxe 0.48 € TTC

Le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant et en demandant à la Commune un fonds de concours égal à 50 % du montant estimatif des travaux auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'Eco-taxe. La commune devra donc verser au SIEG un montant de 6 000.48 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le projet de travaux d'éclairage public suite à l'enfouissement de la ligne Basse Tension à Etruchat
- de s'engager à participer à hauteur de 50 % du montant des travaux H.T + l'Eco-taxe TTC soit une somme de 6 000.48 euros.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le SIEG

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

4 - Objet : Virement salaires du budget assainissement au budget communal 2020

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

La totalité des salaires de Mr BORDET Roland, de Mr GRAC Thierry et de Mr FOLLEAS Christian, Adjoints Techniques, sont pris sur le Budget Communal, hors Mr BORDET Roland, Mr GRAC Thierry et Mr FOLLEAS Christian ont passé cette année 7 % de leur temps à travailler sur le réseau d'assainissement.

Il est donc nécessaire de rembourser le Budget Communal des salaires de Mr BORDET Roland, de Mr GRAC Thierry et de Mr FOLLEAS Christian à partir du Budget Assainissement.

Le total dû pour le Budget Assainissement est de : 3 414.79 € (détail du virement joint en annexe).

Il convient donc d'effectuer un mandat sur le Budget Assainissement au compte 621 pour la somme de : 3 414.79 € et un titre de recette sur le Budget de la Commune au compte 70841 pour la somme de : 3 414.79 €.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

5 - Objet : Virement salaires du budget eau au budget communal 2020

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

La totalité des salaires de Mr BORDET Roland, de Mr GRAC Thierry et de Mr FOLLEAS Christian, Adjoints Techniques, sont pris sur le Budget Communal, hors Mr BORDET Roland, Mr GRAC Thierry et Mr FOLLEAS Christian ont passé cette année 14 % de leur temps à travailler sur les réseaux d'eau.

Il est donc nécessaire de rembourser le Budget Communal des salaires de Mr BORDET Roland, de Mr GRAC Thierry et de Mr FOLLEAS Christian à partir du Budget Eau.

Le total dû pour le Budget Eau est de : 6 829.58 € (détail du virement joint en annexe).

Il convient donc d'effectuer un mandat sur le Budget Eau au compte 621 pour la somme de : 6 829.58 € et un titre de recette sur le Budget de la Commune au compte 70841 pour la somme de : 6 829.58 €.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

6 - Objet : Décision modificative - Budget Communal 2020

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- les virements de crédits suivants sur le budget Communal 2020 :

- compte 2313-308	Dépense	+ 7 630.00 euros
- compte 1328-308	Recette	+ 4 343.51 euros
- compte 238-308	Recette	+ 1 561.93 euros
- compte 2313-328	Dépenses	- 1 724.56 euros

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses

Récupérer des PC à Issoire au siège de l'association des Maires Ruraux

Dysfonctionnement éclairage nuit à Etruchat

Cocom : aides aux commerçants

Chaudières granulés (poste, école)

Musique dans le bourg

Prochain conseil municipal le vendredi 18 décembre à 20h 30

Séance levée à 23h00